



L'approche des entreprises de travaux publics

Jean-Michel GOLA

Représentant FRTP Rhône-Alpes
Membre observatoire régional DT-
DICT et groupe de travail sécurité
réseaux.



Les relations sur les chantiers avec la MOA

De façon générale, ce n'est pas en ordre de marche avec les MOA.

Constat:

- Processus DT-DICT encore sous l'ancien Décret de 1991,
- Pas ou peu d'I.C , constat contradictoire d'arrêt de travaux inexistant au regard de la cartographie des concessionnaires et de la réalité terrain,
- Bordereau de prix non intégré
- Nouveaux Appels d'Offres dépourvus de DCE à jour de réglementation



Difficultés - Inquiétudes

Décalage de la perception de l'information dans les grands services,

Méconnaissance de la réglementation DT-DICT (code de l'environnement, décrets, normes NFS 70-003-01, guide technique, fiches techniques)

De façon générale, pas de REX en région Rhône-Alpes. Et peu de REX des autres régions,

Au national, le guichet unique fonctionne bien, des écueils (limitation de 2 hectares, nombre de DICT /DT)

Marquage piquetage, DCE incomplet

Fin de la période transitoire juillet 2013

Organisation de la profession et des entreprises (1)

- Mobilisation des instances nationales et régionales car fortes demandes des entreprises,
- L'évolution est intégrée depuis plus de deux ans au sein des organisations professionnelles, instances représentatives, organismes de prévention (OPPBTP, CARSAT) car la nouvelle réglementation est pour nous un partage de responsabilité,
- Contacts rapprochés avec d'autres organismes (DREAL, CNFPT, AMF), MOA, concessionnaires, collectivités
- Groupe de travail sécurité réseaux depuis plus de 5 ans. Proposition d'un cursus de formation adapté

Organisation de la profession et des entreprises (2)

- La profession mène une réflexion pertinente au sujet de la nouvelle réglementation, car nous sommes toujours pointés du doigt en cas d'incident, nos salariés sont exposés et le risque est exporté,





Solutions envisageables

- Travail des observatoires régionaux et national,
- Partenariat avec les MOA, les concessionnaires, les collectivités locales, les instances représentatives du BTP,
- Minimiser les coûts (I.C = sondage rémunérés au bordereau),
- Rassurer les collectivités locales et gagner en efficacité (impact des chantiers dans l'espace publics si constat arrêts travaux, I.C)
- Sensibilisation par le biais d'un plan d'action terrain (type expérimentation)

Retour d'expérience régional

- Les travaux de la FRTP Rhône Alpes ont permis d'anticiper l'évolution de la réglementation pour un certain nombre d'entreprise: observatoire régional DT DICT, groupe travail sécurité réseaux,
- L'aide technique auprès des TPE, PME ainsi qu'auprès des MOA est une nécessité impérieuse,
- La communication doit se faire via une véritable base de données simplifiée,

Retour d'expérience entreprise (1)



- Problématique de "qualification" de nos salariés,
- Formation sensibilisation des équipes terrains, de l'encadrement technique et hiérarchique,
- Dans les A.O et DCE, si absence nouvelle réglementation que faire (B.E, études)
- Relations avec les concessionnaires, la collectivité locale en cas d'arrêt de travaux,
- Pas de conditions particulières et financières si constat contradictoire arrêt de travaux
- Pas d'intégration démarche sécurité (PPSPS, plan de prévention)

REX entreprise (2)

- Éléments de DICT (plans sans classe de précision)
- Trop de documents (Code de l'E, décrets, normes, **guide technique** + fiches,...)
- Entreprises certifiées, qualifiés
- **Point positif:**
 - Demande de mise hors tension
 - Partage de responsabilité
 - Renforcement des relations à plus long terme
 - Même niveau d'exigences